



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 3

Loi n° 1 sur les crédits, 2006-2007

Présentation

Présenté par
Madame Monique Jérôme-Forget
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Éditeur officiel du Québec
2006

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi autorise le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu, pour l'année financière 2006-2007, une somme maximale de 12 615 358 600,00 \$, représentant quelque 30,7 % des crédits à voter pour chacun des programmes des portefeuilles énumérés en annexe.

Le projet de loi indique en outre dans quelle mesure le Conseil du trésor pourra autoriser des transferts de crédits entre programmes ou portefeuilles.

Projet de loi n° 3

LOI N° 1 SUR LES CRÉDITS, 2006-2007

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 12 615 358 600,00 \$ pour le paiement d'une partie du Budget de dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2006-2007. Cette somme est constituée comme suit :

1° une première tranche de 10 280 366 800,00 \$, en crédits alloués selon les programmes apparaissant en annexe, représentant 25,0 % des crédits à voter au Budget de dépenses 2006-2007;

2° une tranche additionnelle de 2 334 991 800,00 \$, en crédits alloués selon les programmes apparaissant en annexe, représentant quelque 5,7 % des crédits à voter au Budget de dépenses 2006-2007.

2. Dans le cas des programmes qui comportent une provision créée à cette fin, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles, pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrits au Budget de dépenses.

3. Sauf pour les programmes visés à l'article 2, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes d'un même portefeuille, dans la mesure où un tel transfert n'a pas pour effet d'augmenter ou de réduire de plus de 10 % le montant du crédit autorisé par la loi.

4. Le mandat spécial n° 1-2005-2006, au montant de 12 118 575 000,00 \$, délivré le 8 mars 2006, est annulé.

5. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

ANNEXE

AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Promotion et développement de la Métropole	17 608 300,00	9 594 700,00
PROGRAMME 2		
Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	145 700 600,00	103 000 000,00
PROGRAMME 3		
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	178 565 600,00	263 086 900,00
PROGRAMME 4		
Administration générale	15 923 500,00	
PROGRAMME 5		
Développement des régions et ruralité	17 256 200,00	25 529 100,00
PROGRAMME 6		
Commission municipale du Québec	567 300,00	
PROGRAMME 7		
Habitation	84 475 100,00	
PROGRAMME 8		
Régie du logement	3 671 900,00	
	463 768 500,00	401 210 700,00

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	91 573 200,00	
PROGRAMME 2		
Organismes d'État	79 212 300,00	228 750 000,00
	170 785 500,00	228 750 000,00

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Secrétariat du Conseil du trésor	29 496 400,00	5 100 000,00
PROGRAMME 2		
Commission de la fonction publique	877 000,00	
PROGRAMME 3		
Régimes de retraite et d'assurances	1 104 500,00	
PROGRAMME 4		
Fonds de suppléance	188 395 600,00	
	219 873 500,00	5 100 000,00

CONSEIL EXÉCUTIF

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Cabinet du lieutenant-gouverneur	214 400,00	
PROGRAMME 2		
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	17 347 800,00	4 075 000,00
PROGRAMME 3		
Affaires intergouvernementales canadiennes	3 007 400,00	
PROGRAMME 4		
Affaires autochtones	41 758 200,00	3 270 700,00
PROGRAMME 5		
Jeunesse	2 316 700,00	1 370 000,00
PROGRAMME 6		
Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	1 408 300,00	
	66 052 800,00	8 715 700,00

CULTURE ET COMMUNICATIONS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	16 257 100,00	
PROGRAMME 2		
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	123 905 900,00	16 967 200,00
PROGRAMME 3		
Charte de la langue française	5 695 500,00	
	145 858 500,00	16 967 200,00

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Protection de l'environnement et gestion des parcs	49 943 000,00	9 549 700,00
PROGRAMME 2		
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1 322 300,00	
	51 265 300,00	9 549 700,00

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Direction du Ministère	9 789 100,00	
PROGRAMME 2		
Développement économique et aide aux entreprises	79 693 700,00	18 774 700,00
PROGRAMME 3		
Recherche, science et technologie	65 776 100,00	
PROGRAMME 4		
Provision relative aux interventions financières garanties par le gouvernement	88 000 000,00	
	243 258 900,00	18 774 700,00

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Administration et consultation	37 692 700,00	
PROGRAMME 2		
Formation en tourisme et hôtellerie	5 153 200,00	
PROGRAMME 3		
Aide financière aux études	124 126 700,00	
PROGRAMME 4		
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	1 872 302 100,00	559 286 100,00
PROGRAMME 5		
Enseignement supérieur	996 153 300,00	636 088 000,00
PROGRAMME 6		
Développement du loisir et du sport	16 804 200,00	24 393 000,00
	<u>3 052 232 200,00</u>	<u>1 219 767 100,00</u>

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Mesures d'aide à l'emploi	198 823 000,00	26 041 800,00
PROGRAMME 2		
Mesures d'aide financière	618 502 000,00	67 699 900,00
PROGRAMME 3		
Administration	120 162 800,00	18 906 000,00
	937 487 800,00	112 647 700,00

FAMILLE, AÎNÉS ET CONDITION FÉMININE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Planification, recherche et administration	7 410 500,00	
PROGRAMME 2		
Mesures d'aide à la famille	379 322 100,00	36 215 000,00
PROGRAMME 3		
Condition des aînés	716 800,00	
PROGRAMME 4		
Condition féminine	1 713 900,00	793 900,00
PROGRAMME 5		
Curateur public	11 076 100,00	677 900,00
	400 239 400,00	37 686 800,00

FINANCES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Direction du Ministère	11 006 800,00	
PROGRAMME 2		
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	26 737 300,00	
	37 744 100,00	

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Immigration, intégration et communautés culturelles	27 046 000,00	
PROGRAMME 2		
Organisme relevant du ministre	180 300,00	
	27 226 300,00	

JUSTICE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Activité judiciaire	6 526 600,00	
PROGRAMME 2		
Administration de la justice	64 678 900,00	8 946 100,00
PROGRAMME 3		
Justice administrative	2 541 300,00	
PROGRAMME 4		
Aide aux justiciables	37 029 400,00	
PROGRAMME 5		
Organisme de protection relevant du ministre	1 906 800,00	
PROGRAMME 6		
Poursuites criminelles et pénales	14 730 700,00	
	127 413 700,00	8 946 100,00

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Le Protecteur du citoyen	3 133 300,00	
PROGRAMME 2		
Le Vérificateur général	5 353 000,00	
PROGRAMME 4		
Le Commissaire au lobbying	631 900,00	
	9 118 200,00	

RELATIONS INTERNATIONALES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Affaires internationales	25 086 400,00	5 285 600,00
	25 086 400,00	5 285 600,00

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Gestion des ressources naturelles et fauniques	97 266 800,00	67 777 700,00
	97 266 800,00	67 777 700,00

REVENU

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Administration fiscale	121 929 300,00	14 442 600,00
PROGRAMME 2		
Le Registraire des entreprises	5 013 300,00	
	126 942 600,00	14 442 600,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Fonctions nationales	72 916 700,00	
PROGRAMME 2		
Fonctions régionales	3 243 573 300,00	
PROGRAMME 3		
Office des personnes handicapées du Québec	2 929 200,00	
	3 319 419 200,00	

SÉCURITÉ PUBLIQUE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Sécurité, prévention et gestion interne	104 313 300,00	3 835 100,00
PROGRAMME 2		
Sûreté du Québec	119 970 200,00	115 683 100,00
PROGRAMME 3		
Organismes relevant du ministre	7 309 200,00	
	231 592 700,00	119 518 200,00

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Services gouvernementaux	15 556 400,00	
	15 556 400,00	

TOURISME

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Promotion et développement du tourisme	34 814 800,00	9 292 500,00
	34 814 800,00	9 292 500,00

TRANSPORTS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Infrastructures de transport	335 648 700,00	29 750 000,00
PROGRAMME 2		
Systèmes de transport	103 995 300,00	18 500 000,00
PROGRAMME 3		
Administration et services corporatifs	22 148 700,00	
PROGRAMME 4		
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	9 868 100,00	2 309 500,00
	471 660 800,00	50 559 500,00

TRAVAIL

**Première
tranche**

**Tranche
additionnelle**

PROGRAMME 1

Travail

5 702 400,00

5 702 400,00

